

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3346

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : A2MY Jamila

Date de naissance : 22/12/1960

Adresse :

Tél. 06 13 37 88 15

Total des frais engagés : 100000 + 3000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Younes SHIMI
Clinique d'Oncologie Le Littoral
Spécialiste en Médecine Nucléaire
Salaj 3, Bd La Grande Ceinture Ain Diab
Casab-Anfa
Tel: 06 69 03 71 05 / 06 20 66 68 88/89

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/09/2023

Nom et prénom du malade : A2MY Jamila Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : mégalasie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie:

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.09.23	C		300	Dr. Younes SHIMI Clinique d'Oncologie Le Littoral Spécialiste en Médecine Nucléaire Salaj 3 Bd La Grande Ceinture Ain Diab Casa-Anfa Tél: 06 69 03 71 05 05 20 00 00 88/89

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE TAZI TAZI BIOLOGISTE Rue d'Alger - Casablanca	12.09.23	B 800	1100,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)
 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Centre de Médecine Nucléaire le Littoral

مركز الطب النووي الساحلي

Dr. Shimi Younes
Médecin Nucléaire

Yous AZMY Jamila

1- Thyroglobuline ultrasensible

2- Anticorps anti-thyroglobuline

3- TSH ultrasensible.

LABORATOIRE TAZI
TAZI Mohamed
BIOLOGISTE
78, Rue d'Algérie Casablanca
Tél: 05 22 27 28 08 - Fax: 05 22 22 64 66

Casablanca, le

Dr Younes SHIMI
Clinique d'Oncologie Le Littoral
Spécialiste en Médecine Nucléaire
Salaj 3, Bd La Grande Ceinture Ain Diab
Casa-Anfa
Tél: 06 69 03 71 05 / 05 20 66 68 88 69

LABORATOIRE TAZI D'ANALYSES MEDICALES

78, Rue d'Alger - CASABLANCA

Tél. : 0522 27 28 08 - 27 53 88 - 27 52 39 . Fax : 0522 29 64 86

I.F 40 30 32 50

ICE 001656516000089 INPE: 093001246



T P : 35 504 101 - CNSS : 1121946 - R.C. : 187112 01

Casablanca le 12 septembre 2023

Madame AZMY JAMILA

FACTURE N°	362109
------------	--------

Analyses :

Ac Anti - Thyroglobuline -----	B	150	
Hormono : Thyreostimuline (TSH us) -----	B	250	
Thyroglobuline -----	B	400	Total : B 800

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	1 100,00 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Cent Dirhams

*LABORATOIRE TAZI
TAZI Mohamed
BIOLOGISTE
78, Rue d'Alger - Casablanca
Tél: 0522 27 28 08 - Fax: 05 22 29 64 86*



مختبر التازي للتحاليلات الطبية

LABORATOIRE TAZI D'ANALYSES MEDICALES

TAZI MOHAMED



TAZI KARIM

PHARMACIENS BIOLOGISTES - DIPLOMES D'ETUDES SPECIALES DE BIOCHIMIE, IMMUNOLOGIE,
HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE ET VIROLOGIE

Docteur YOUNES SHIMI

1,Quartier des Hopitaux,CHU Ibn Rochd

Medecine Nucleaire

CASABLANCA

Examen du 12/09/23 - Edité le 12/09/23

Madame AZMY JAMILA

Réf. : 23I395

Page : 1/1

ANALYSES

RESULTATS

UNITES

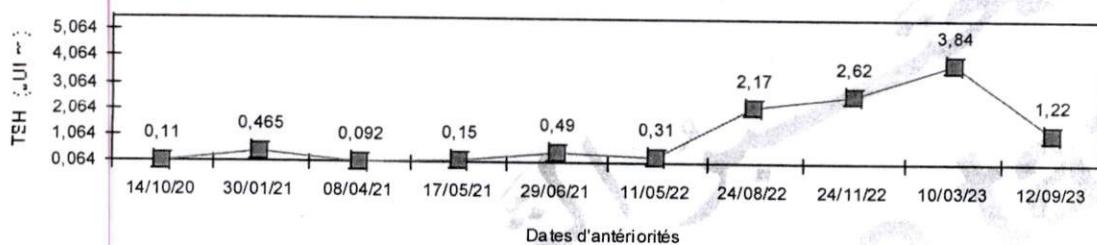
NORMALES ANTECEDENTS

IMMUNO/SEROLOGIE(AUTOMATE COBAS E411)

<u>ANTICORPS ANTI THYROGLOBULINE</u> -----	18,3	UI/ml	< 115	10/03/23
				23,3

HORMONOLOGIE (CHIMILUMINESCENCE COBAS 6000)

<u>TSH Ultra - sensible</u> -----	1,220	μUI/ml	0,27 - 4,21	3,840
-----------------------------------	-------	--------	-------------	-------



<u>THYROGLOBULINE</u> -----	0,040	μg/l	0,064
-----------------------------	-------	------	-------

Valeurs de références:Adultes:3,5-77μg/l
Patients thyroïdectomisés :< 0,1 μg/l

L A B O R A T O I R E T A Z I
T A Z I K A R I M
B I O L O G I S T E
78, Rue d'Alger - Casablanca
Tél: 05 22 27 28 08 - Fax: 05 22 29 64 86